





Plan Local d'Urbanisme

Commune de Grèges

Pièce n°3 - Plan de zonage
Délimitation et dénomination des zones
Echelle 1/2500

Version modifiée suite à l'enquête publique

Elaboration de PLU
Prescrite le 11.04.2012
Arrêtée le 07.07.2017
Approuvée le 06.04.2018

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 06 / 04 / 2018 approuvant l'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme.*



Eudyd
Eurotop



DIEPPE
MARITIME

21 rue Carnot
79360 VITTEUIL
Tél : 02 26 76 47 10
urbanisme@eudyd-eurotop.fr

LEGENDE

- Zone U (urbaine)
- Zone Ud (logements sociaux)
- Zone Us (équipements publics)
- Zone Uc (protection au titre de la Loi Paysage)
- Zone Ue (activités artisanales)
- Zone AU à vocation d'habitat
- Zone A (agricole)
- Zone N (naturelle)
- Construction protégée au titre de la Loi Paysage
- Construction déjà démolie à la date d'approbation du PLU
- B

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Espace Boisé Classé
- Alignement d'arbres existant protégé au titre des Espaces Boisés Classés
- Alignement d'arbres à créer à protéger au titre des Espaces Boisés Classés
- Alignement d'arbres existant protégé au titre de la Loi Paysage
- M

Mare protégée au titre de la Loi Paysage
- Jardin protégé au titre de la Loi Paysage
- Emplacements réservés
ER 1 : Retablisement d'une sente à panier (786m²)
ER 2 : Retablisement d'une sente à panier (797m²)
ER 3 : Stationnement et sortie sur la Grande Rue (4165m²)
- Axe de ruissellement
- Expansion des ruissellements issue du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales
- Périmètre de sécurité autour des Indices de Cavités Souterraines issu du Recensement des Indices de Cavités Souterraines